



LE SERVICE CIVIQUE  
À LA LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT  
UTILE À TOUS

## DÉVELOPPEZ VOS PROJETS AVEC LE SERVICE CIVIQUE

.....

La Ligue de l'enseignement accompagne  
votre association dans l'accueil de volontaires

# DONNEZ DE L'ÉLAN À VOS PROJETS !

.....

**Association affiliée, vous pouvez bénéficier de l'agrément Service civique de la Ligue de l'enseignement.**

Nous vous donnons la possibilité de **confier une ou plusieurs missions d'intérêt général à des jeunes de 16 à 25 ans** (et jusqu'à 30 ans en situation de handicap), **sans condition de diplôme, ni de qualification préalable : seul compte le savoir être et la motivation !**

Indemnisés par l'Etat, le ou les volontaires consacreront **8 mois** aux projets de votre association.

Ni sous-emploi, ni concurrent au bénévolat, le volontariat renforce la vie associative et constitue, pour tous les jeunes la possibilité de se rendre utiles, l'opportunité d'acquérir une expérience qui a du sens, **pour grandir personnellement et professionnellement.**



## LES DIFFÉRENTES MISSIONS PROPOSÉES

.....

La mission proposée doit **relever de l'intérêt général**, s'inscrire dans le projet de votre association, et respecter le référentiel qui est édité par l'Agence du Service Civique et le cadre national de la Ligue de l'enseignement.

L'association peut proposer une ou plusieurs missions, c'est-à-dire accueillir un ou plusieurs jeunes.

### Les thématiques :

**Solidarité, culture et loisirs, sport, éducation pour tous, environnement, mémoire et citoyenneté, santé**



# L'ASSOCIATION S'ENGAGE À :

## ACCUEILLIR ET ACCOMPAGNER

*Le service civique est un dispositif d'état qui ne relève pas du code du travail. Ce n'est ni un emploi, ni un stage...*

- La mission de service civique à la Ligue42 dure **8 mois**, elle est répartie sur **24h par semaine**.
- Une mission peut démarrer le 1er ou le 15 de chaque mois, **entre SEPTEMBRE et FEVRIER**.
- La structure d'accueil s'engage à accueillir et à accompagner un ou plusieurs jeunes de **16 à 25 ans sans aucune condition de diplôme, ni qualification préalable**. *Un jeune en situation de handicap peut postuler à une mission de service civique jusqu'à 30 ans.*
- Contribuer à l'indemnité versée au volontaire en participant à hauteur de **111,35 € par mois de mission**.
- **Un tuteur** est désigné par la structure d'accueil et accompagne le jeune tout au long de sa mission et dans la réflexion et la construction de son projet d'avenir, en bi-tutorat avec le référent à la fédération. Il devra suivre une formation de tuteur organisée par la Ligue de l'enseignement.



# LE VOLONTAIRE S'ENGAGE :

## RESPECTER

Le volontaire en mission de service civique s'approprie sa mission en prenant des initiatives et conçoit cette étape de sa vie comme une période de réflexion et de construction d'un projet personnel. Son engagement s'incarne dans des actions portées par des valeurs humanistes.

Dans le cadre de sa mission, le jeune exerce les différentes activités en considérant l'intérêt commun avec la structure qui l'accueille. Son engagement volontaire doit laisser une trace et lui permettre d'évoluer ensuite auprès des autres.



## SE FORMER

Dans le cadre du service civique, **3 journées de formation civique et citoyenne (2 jours pour le volet théorique + 1 jour pour le volet pratique avec passage du PSC1)** sont obligatoires et font partie du temps intégral du contrat d'engagement.

Ces formations permettent de renforcer le sens civique des volontaires, et de les sensibiliser aux enjeux de la citoyenneté.

Ces formations participatives et collectives visent à encourager la réflexion et les débats entre volontaires, pour en faire des citoyens actifs et responsables, participant à la vie démocratique.



# LA LIGUE VOUS ACCOMPAGNE



.....

**La Ligue de l'enseignement se charge de toutes les démarches** pour que votre association puisse se concentrer sur le projet et l'accompagnement du volontaire :

► en vous aidant à recruter et à **définir la mission du volontaire, dans tous les domaines** : environnement, éducation, sport, culture, citoyenneté, solidarité... (*aide à la définition du projet d'accueil, la rédaction de la fiche mission, publication et diffusion de l'offre, aide à l'accueil du volontaire, aide à l'élaboration du projet d'avenir du volontaire...*).

Il s'agit d'être particulièrement vigilant à ce que le Service Civique ne concurrence ni l'emploi, ni le bénévolat.

► en prenant en charge **la gestion et le suivi administratif et financier** de la mission, dans le cadre d'une convention de partenariat avec votre association (*édition des contrats, des conventions et des relations avec l'Agence du Service Civique...*).

**Il ne reste à votre charge que l'indemnité complémentaire versée aux volontaires (107,58 € par mois de mission).**

► en proposant à vos bénévoles et salariés **des formations pour les tuteurs** afin de les aider à accompagner le(s) volontaire(s) durant sa mission.

► en organisant **la formation civique et citoyenne** obligatoire des volontaires (3 jours), tout en leur permettant de rencontrer d'autres jeunes engagés.

Souhaitant que ces formations soient enrichissantes pour les volontaires sur le plan collectif et qu'elles favorisent le vivre ensemble, nous mettons en place **1 journée de regroupement avec l'ensemble des volontaires du réseau de la Ligue** dans notre Centre d'hébergement « La Traverse » au Bessat dans le massif du Pilat, **+ 2 jours** de formation civique et citoyenne en internat ou en externat au choix des volontaires entre la fin janvier et la fin avril, **+ 1 journée** de formation avec les Sapeurs-Pompiers pour passer le **PSC1** au choix des volontaires entre avril et juin.

► en mettant **nos savoir-faire à disposition des volontaires** qui souhaiteraient commencer un parcours professionnel dans les métiers de l'animation, du sport, du tourisme ou de la formation.





# LES JEUNES S'ENGAGENT, VOUS AUSSI



## ENGAGEZ VOTRE ASSOCIATION

**Mouvement laïque d'éducation populaire, la Ligue de l'enseignement** réunit des associations et des citoyen.nes engagées qui agissent au quotidien pour faire vivre la citoyenneté en favorisant l'accès de tous à l'éducation, la culture, les loisirs ou le sport.

Des centaines de milliers de bénévoles et plusieurs milliers de professionnels se mobilisent, partout en France, au sein de près de 30 000 associations locales et d'un important réseau d'entreprises de l'économie sociale.

Tous y trouvent les ressources, l'accompagnement et la formation nécessaires pour concrétiser leurs initiatives et leurs projets.

Tous refusent la résignation et proposent une alternative au chacun pour soi.

Rejoignez-nous...

.....

### DEVELOPPER VOS PROJETS AVEC LE SERVICE CIVIQUE

.....

### La Ligue de l'enseignement de la Loire

**Siège social** : 6 rue Buisson – BP 50514  
42007 Saint Etienne Cedex 1

**Antenne Roanne** : 19 rue Pierre Sénard  
42300 Roanne

**Contact** : **Agathe VIAL CHAPUIS**

**Chargée de mission Engagement Jeunesse Citoyenneté**

[servicecivique@laligue42.org](mailto:servicecivique@laligue42.org)

04 77 495 485 / 06 73 67 51 47

[www.laligue42.org](http://www.laligue42.org)

[www.42.assoligue.org](http://www.42.assoligue.org)



[www.facebook.com/ligue42](http://www.facebook.com/ligue42)

